



Maisons de l'Emploi et Développement Durable



Filière Bois
23 mars 2012

PLAN D' ACTIONS
2011 - 2014



CONTEXTE NATIONAL

En votant à la quasi-unanimité la loi n°2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, le Parlement a profondément ancré les objectifs du Grenelle de l'Environnement dans la société française. Ces objectifs se traduisent dans le déploiement d'une stratégie nationale coordonnée et concertée qui ouvre la voie à une nouvelle économie. Ce nouveau modèle économique devrait entraîner une transformation profonde, caractérisée par une nouvelle croissance : la croissance verte !

La biodiversité forestière ordinaire et remarquable doit être préservée et valorisée, dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la filière bois et dans une perspective de lutte contre le changement climatique. La production accrue de bois, en tant qu'écomatériau et source d'énergie renouvelable, doit s'inscrire dans des projets de développement locaux. Pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'engage à prendre en compte la lutte contre le changement climatique dans la politique forestière et dans les modalités de gestion des peuplements forestiers ; à promouvoir la certification et l'emploi de bois certifié ou, à défaut, issu de forêts gérées de manière durable, dans les constructions publiques à compter de 2010 ; à préciser

les modalités de reconnaissance de la certification de la gestion durable des forêts, en s'appuyant sur les démarches européennes et internationales en ce domaine ; à définir un programme visant à extraire des forêts des volumes de bois supplémentaires, les stocker et les valoriser dans des conditions compatibles avec une gestion durable des ressources sylvicoles ; à adapter les normes de construction à l'usage du bois, notamment en augmentant très significativement le taux minimum d'incorporation de bois dans la construction et en soutenant la mise en place d'un label ; à reconnaître et valoriser les services environnementaux rendus par la forêt ; à défendre aux plans communautaire et international la forêt et la biodiversité comme un des piliers du cadre international de lutte contre le changement climatique, avec les mécanismes financiers correspondants, notamment en soutenant la prise en compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation forestière dans le marché international du carbone, en lien avec le système européen d'échange des quotas d'émissions de gaz à effet de serre ; à promouvoir toutes les actions concourant à la résilience des forêts au réchauffement du climat ; et à renforcer les moyens de lutte contre les importations illégales de bois aux plans national et européen.

Objectifs du Grenelle :

- Mobiliser 12 millions de m³ en 2012 et 21 en 2020, contre environ 6 millions auparavant.
- Règle « produire plus, préserver mieux ».
- Vers une certification généralisée et plus de contrôles.

CONTEXTE LOCAL

Avec plus de 6 000 entreprises en Région Pays de La Loire, la filière Bois représentait, en 2005, 32 000 emplois salariés et 5 000 emplois non salariés, soit 18% des effectifs nationaux (231 000 salariés en France).

Ces entreprises sont surtout localisées en zones rurales ou en périphérie de villes : Nantes (20% des effectifs), Choletais (11% des effectifs) et Vendée-Est (11% des effectifs).

Selon les chiffres de l'INSEE, les Pays de la Loire ont connu une progression de l'emploi dans la filière Bois de 9% entre 1995 et 2005, alors que les statistiques étaient en baisse de 4% sur le territoire français.

Cependant, la filière bois se révèle moins attractive que d'autres en matière de rémunération des compétences

(-7,5% en moyenne par rapport à la rémunération pratiquée par les autres filières) et rencontre des difficultés de fidélisation de ses salariés formés, qui migrent vers d'autres secteurs d'activité.

Depuis plusieurs mois, les professionnels font face à la crise économique. Atlanbois estime qu'elle aurait provoqué une baisse d'activité d'au moins 20% dans le secteur de la transformation du bois (papier, carton, emballage, panneaux de bois) et aggravé la situation de l'ameublement, en difficulté depuis une dizaine d'années.

La Sarthe est le plus gros producteur de bois d'oeuvre, de bois d'industrie et de feu de la région, mais un volume de sciage nettement inférieur à celui des autres départements : 8,7% du total régional (5 fois moins que le volume vendéen).

Le séchage est quasi inexistant, avec 0,17% du volume séché à l'échelle régionale (400 fois moins que le volume séché en Vendée).

5 à 6 fermetures de scieries ces dernières années, de manière beaucoup plus importante qu'ailleurs.

LE PROJET MAISONS DE L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DURABLE

« Trois Maisons de l'Emploi ont conduit, en 2008 et 2009, un diagnostic territorial partagé de l'évolution des emplois et des compétences de l'efficacité énergétique (isolation thermique, rénovation...) et des énergies renouvelables.

Trois territoires (l'agglomération Bayonnaise, Lille Métropole et Grand Nancy) ont mobilisé tous les acteurs concernés pour établir des plans d'actions en faveur du développement des emplois et de la formation liés au Grenelle Environnement.

En 2010, le projet a été étendu à 30 nouvelles Maisons de l'Emploi, maillant ainsi tout le territoire national ». En Sarthe, la Maison de l'Emploi Sarthe Sud a rejoint la démarche en avril 2010 sur deux filières : le bâtiment et le bois/forêt.

La Maison de l'Emploi Sarthe Sud a pu participer à la démarche car une partie de son territoire d'intervention, le Pays Vallée de

la Sarthe, a engagé une démarche de Plan Climat Energie Territorial (PCET).

En effet, dans le domaine de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique, le Pays Vallée de la Sarthe a la volonté de permettre à son territoire composé de 5 communautés de communes et de 62 communes, de répondre aux objectifs des lois Grenelle. Conscients du rôle décisif des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique, les élus du Pays ont donc souhaité se doter de moyens

humains et financiers afin de mettre en place une vraie politique énergie-climat.

Un partenariat, le Contrat d'Objectifs Territorial, a alors été engagé avec l'ADEME en 2009 et pour 3 ans, afin de soutenir et susciter des projets visant à lutter contre le changement climatique (économies d'énergies et productions d'énergies renouvelables).

La première étape d'un PCET, la réalisation d'un Bilan carbone Territoire, a été menée de février 2010 à avril 2011 afin d'identifier les secteurs d'activité à enjeux en matière d'émissions de gaz à effet de serre. La démarche de réflexion

collective qui va en découler va permettre au territoire de définir un plan d'actions adapté aux enjeux du territoire. Les résultats du projet Maison de l'Emploi Sarthe Sud viendront enrichir le volet emploi/formation du PCET de la Vallée de la Sarthe

Le projet de la MDE Sarthe Sud en quelques chiffres

Nombre de réunions : environ 18 réunions dont 6 comités de pilotage et 2 réunions d'APP (ateliers de prospective partagée), 6 réunions de sous-groupe, 4 réunions pour préparer le plan d'actions.

Nombre de partenaires impliqués : environ 30

Nombre d'actions : 13

Durée de la phase 1 (production du plan d'actions) : 23 mois (démarrage en avril 2010)

Le plan d'actions présenté ci-après est le fruit d'un travail d'échange et de concertation qui s'est déroulé durant 23 mois et constitue l'aboutissement de la première phase. Les différentes actions qui le composent sont directement issues des réunions de travail qui ont mobilisé, à des degrés divers, de nombreux partenaires.

Ce plan d'actions se décompose en 7 axes comprenant de 1 à 4 actions. Sa mise en œuvre permettra de travailler sur les différents aspects de la filière bois, de l'amont et de l'aval en passant par la formation et la facilitation des recrutements.

A partir du 23 mars, date du 6^{ème} comité de pilotage, s'engage la seconde phase du projet « développement durable – filière bois » qui verra la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions ci-après détaillé.



Sommaire

Axes	N°	Libellés Fiches-actions	Chef de file	Page
1- Affirmer le bois dans la construction	1	Développer un processus de sensibilisation et de mobilisation des maîtres d'ouvrages et des architectes pour renforcer la place du bois local dans les constructions publiques	Atlanbois	5
2- Développer le bois énergie	2	Développer des moyens de promotion du bois énergie	Atlanbois	7
	3	Finaliser le projet d'entreprise d'insertion autour de l'exploitation forestière et du bois énergie	ATRE Chantiers	8
3- Mobiliser la ressource	4	Formaliser une offre de services à destination des petits propriétaires et accompagner les regroupements forestiers	CRPF, Chambre d'Agriculture, DRAAF	9
	5	Impulser une réflexion avec la Région sur le cadre actuel de ses interventions sur la forêt	CRPF/URPF	11
4- Structurer l'approvisionnement	6	Se doter d'outils facilitant et sécurisant la mise en relation de toute demande avec les diverses formes d'approvisionnement local, à court, moyen et long terme	Chambre d'Agriculture	12
	7	Aider à préparer le renouvellement des exploitants forestiers	Chambre d'Agriculture	13
5- Mutualiser	8	Impulser des coopérations entre entreprises de la construction bois	Sarthe Développement, Maison de l'Emploi Sarthe Sud	14
6- Faciliter les recrutements	9	Communiquer sur les métiers du Bois et revaloriser leur image	Maisons de l'Emploi Sarthe Sud, Nord et Centre	15
7- Améliorer la formation	10	Promouvoir l'alternance	Maisons de l'Emploi Sarthe Sud, Nord et Centre	16
	11	Maintenir ou réinsérer dans les formations régionales la valorisation des bois locaux	Région	17
	12	Consolider la formation des personnes en charge de la conduite et la maintenance des chaufferies bois	Atlanbois	18
	13	Consolider la formation des entrepreneurs et salariés des services de soutien à l'exploitation forestière	Entrepreneurs des Territoires	19

Fiche-action n°1

Axe 1 : Affirmer le bois dans la construction	Développer un processus de sensibilisation et de mobilisation des maîtres d'ouvrage et des architectes pour renforcer la place du bois local dans les constructions publiques
<p>Contexte : La place du bois dans la construction ne pourra se développer sans la diffusion d'une nouvelle culture. Les donneurs d'ordres les plus importants, dont les projets sont les plus visibles et symboliques, doivent donner l'exemple et jouer un rôle de tremplin au développement d'une offre locale forte. Or, bien que se développant fortement, la place du Bois dans la construction est souvent freinée par des préjugés et une méconnaissance des différentes solutions possibles dans son utilisation. Ainsi, le bois représente-t-il souvent un surcoût s'il est « ajouté » à un projet traditionnel. Il présentera, au contraire, une réelle compétitivité s'il est intégré dès le départ au projet, dans une approche globale de la construction (orientation bioclimatique, choix du système de ventilation, du type d'isolation, ...). Les bois locaux peuvent également être utilisés en bois d'œuvre, le peuplier, le chêne par exemple, comme c'était le cas traditionnellement. En outre, intégrer le bois dans la construction ne signifie pas obligatoirement construire totalement en bois. Il peut être utilisé en solutions mixtes, avec d'autres matériaux (bois-béton, bois-paille par exemple), s'adaptant ainsi à certaines contraintes spécifiques des maîtres d'ouvrage, augmentant la performance thermique et le confort du bâti (inertie, sensation de bien-être, esthétique, ...).</p>	
<p>Objectifs : Impulser une dynamique collective des gros donneurs d'ordre. Consolider les relations avec architectes et Maîtres d'Ouvrage (bailleurs sociaux, promoteurs, aménageurs, collectivités, ...) afin de renforcer leur information et le conseil, le plus en amont possible pour éviter les surcoûts ou les difficultés techniques. Faire de l'alternative bois une solution étudiée de manière automatique lors de tout nouveau projet. Faire connaître la diversité des solutions bois existantes, et notamment dans l'utilisation de bois locaux. Développer l'innovation et une approche plus globale des bâtiments. Structurer localement une offre de solutions mixtes.</p>	
<p>Modalités de réalisation</p>	<p>1/ Préco-bois : Atlanbois conduit avec des partenaires de l'acte de construire une démarche méthodologique d'accompagnement de la construction bois en Pays de la Loire (2012-2013). Il s'agit de construire une « boîte à outils » - composée de notes techniques, argumentaires, cahiers des charges types, liste de référents techniques... - permettant de faciliter le recours au matériau bois dans les projets d'aménagement ou de construction, tout en facilitant l'accès aux marchés des entreprises régionales et l'incorporation de bois « locaux » dans les projets. Action Sarthoise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associer à la démarche des acteurs Sarthois (MOA, AMO, MOE, Entreprises, Institutionnels...) diffuser l'outil - Diffuser les résultats et l'outil auprès d'un grand nombre d'acteurs Sarthois - Cellule liée à la maîtrise d'ouvrage publique associée à la démarche, Atlanbois se propose d'être référent technique « bois » auprès de cette cellule <p>2/Sensibiliser et former les acteurs sarthois (Architectes et MOE, Maîtres d'ouvrage de bâtiments publics, entreprises de la filière bois, institutionnels, ...) à l'utilisation de bois – et notamment de bois locaux – dans la construction.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager avec le Conseil Général 72 l'organisation d'un colloque sur l'utilisation de bois dans la construction - Visites de chantiers et entreprises de transformation (PNDB) : 1 par an en Sarthe <p>3/ Travailler avec le Conseil Général et les EPCI aux différentes mesures de soutien au développement du bois dans la construction (Par exemple via l'éco-conditionnalité des aides)</p> <p>Travailler avec le Conseil Général 72 à un plan de développement de la filière forêt bois sarthoise.</p>			
	Chef de file	Atlanbois	Partenaires	CAUE Conseil général, EPCI ; Association des maires 72
Cible(s) : L'Etat La Région Pays de la Loire Le Conseil général de la Sarthe La Communauté d'Agglomération du Mans Les communes et EPCI de la Sarthe Les bailleurs sociaux Les architectes Le CAUE Les professionnels de la construction				
Résultats attendus : Une augmentation des projets publics en bois ou en solutions mixtes intégrant du bois Une augmentation de l'utilisation des bois locaux.			Indicateurs	Volume moyen de bois local utilisé dans les constructions publiques
Calendrier :				
Budget prévisionnel :				

Fiche-action n°2

Axe 2 : Développer le bois énergie	Développer des moyens de promotion du bois énergie			
Contexte : Comme dans la construction bois, les chaudières bois pâtissent d'a priori et d'une méconnaissance de la diversité des solutions techniques et économiques possibles. Certains équipements mal utilisés ou mal entretenus peuvent avoir donné par le passé une image négative du rapport coût/efficacité de tels équipements. Or, comme pour la construction, le bois énergie mérite d'être intégré dès la conception du projet, en tant que choix technique fondamental orientant parfois la conception même du bâtiment. Il atteint alors toute sa performance.				
Objectifs : Concevoir l'équipement en lien avec un approvisionnement local (Grand Ouest). Etudier la solution bois énergie dans tout nouveau projet public, en amont des projets.				
Modalités de réalisation	1. Organiser des actions de sensibilisation des architectes et collectivités à l'intérêt du bois énergie, fondées sur des témoignages et études de cas. Alerter sur les modalités d'utilisation et d'entretien.			
	2. Rassembler les plus gros donneurs d'ordres de la Sarthe pour valider la mobilisation collective autour du bois énergie lors du renouvellement ou de la construction d'équipements (piscines, collèges, maisons de retraite, ...) Communiquer autour des engagements de chacun et des réalisations mises en œuvre.			
	3. Proposer un accompagnement structuré le plus en amont possible des projets, afin de travailler à la présence de bois énergie dans les cahiers des charges. Tendre vers une étude de pré-faisabilité.			
	Chef de file	Atlanbois	Partenaires	UD CUMA, ADEAS CIVAM, CAUE, Pays, Association de Maires, Conseil général
	Sensibiliser les collectivités et les former aux possibilités d'intégration du bois énergie dans les marchés publics. Envisager avec le CNFPT une formation spécifique des agents de collectivités sur le sujet du bois énergie.			
	Chef de file	Atlanbois	Partenaires	CNFPT, Pays
Faire connaître l'offre professionnelle et les solutions existant localement.				
Chef de file	Atlanbois	Partenaires		
Structurer l'approvisionnement local (voir fiche-action 6).				
Cible(s) : Les maîtres d'ouvrage de bâtiments publics (architectes) et d'équipements de chaleur (élus et agents des collectivités).				
Résultats attendus : Une augmentation du nombre de collectivités utilisant le bois comme mode de chauffage. Un approvisionnement local ou régional.		Indicateurs	Nombre de tonnes de bois consommées pour le chauffage par les collectivités Nombre de chaufferies bois	
Calendrier :				
Budget prévisionnel :				

Fiche-action n°3

Axe 2 : Développer le bois énergie	Finaliser le projet d'entreprise d'insertion autour de l'exploitation forestière et du bois énergie		
<p>Contexte : ATRE Chantier et le Pays Vallée du Loir portent conjointement un projet de création d'une entreprise d'insertion autour de tout ou partie des trois volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de travaux forestiers (plantations, entretien et élagage de parcs et de haies). • Fabrication, stockage et livraison de produits Bois Energie (plaquettes, bois bûches). • Exploitation du bois des petites propriétés. <p>Ses objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de travaux forestiers et notamment de bûcheronnage, pour faire face aux besoins liés au développement de la production de bois. • développer les circuits courts en privilégiant les approvisionnements en petite forêt locale (ex : récolte de bois d'œuvre non exploitée à ce jour, à destination des transformateurs locaux). • Renforcer l'offre locale en bois énergie • Créer des emplois d'insertion. 			
<p>Objectifs : En lien avec la fiche-action n°4. Soutenir l'étude de faisabilité de la création de l'entreprise d'insertion que l'association commence de réaliser. Si l'étude est concluante, apporter un concours au démarrage de l'EI.</p>			
Modalités de réalisation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mobiliser les partenaires pour apporter un éclairage à l'association pour son étude de faisabilité. 2. Identifier les apports (en nature, en conseil, en locaux ou matériel, en commandes, participation au capital et au financement de l'étude de faisabilité...) même modeste que chaque partenaire pourrait fournir pour contribuer au démarrage de l'EI. 		
	Chef de file	ATRE Chantiers	Partenaires Pays Vallée du Loir Conseil de développement SDESS DIRECCTE Région Conseil général 72 Professionnels forestiers, ...
<p>Cible(s) : Exploitants et coopératives, Les petites propriétés peu valorisées Les demandeurs d'emploi en insertion</p>			
Résultats attendus : La création de l'entreprise d'insertion. La création d'emplois.	Indicateurs	Nombre d'emplois créés. Volume de bois exploité.	
Calendrier :			
Budget prévisionnel :			

Fiche-action n°4

Axe 3 : Mobiliser la ressource	Formaliser une offre de services à destination des petits propriétaires et accompagner les regroupements forestiers		
<p>Contexte : Le morcellement de la propriété génère une sous-mobilisation de la ressource forestière sarthoise. Nombre de petits propriétaires (- de 25 ha) méconnaissent les variétés de bois dont ils disposent, ainsi que les meilleurs moyens de les valoriser. En dessous de 10 ha, ils ne se sentent généralement pas producteurs forestiers et, lorsqu'ils s'intéressent à leurs parcelles, ne possèdent pas de vision à long terme, n'appliquent pas une gestion maîtrisée.</p>			
<p>Objectifs : Inciter les petits propriétaires forestiers à entrer dans une démarche professionnelle, en mettant en place une meilleure gestion de leurs parcelles : expertise du bois, calibrage, courtage.</p>			
Modalités de réalisation	Identifier une ou des collectivités pilotes de la démarche et prête à s'engager dans un Schéma local de développement.		
	Chef de file	DRAAF via un appel à projets	Partenaires
			CRPF, Chambre d'Agriculture
	Compléter et actualiser la base de données des propriétaires forestiers. Issue du cadastre, la base actuelle possède 20 à 25% de données incomplètes (surfaces forestières non répertoriées comme telles). Un travail de recherche et de mise en perspective des différentes sources permettrait d'identifier l'ensemble des propriétaires à contacter.		
	Chef de file	CRPF	Partenaires
			Chambre d'Agriculture
<p>Renforcer la communication autour de l'intérêt pour les propriétaires des moins de 25 ha de signer un Code de bonnes pratiques sylvicoles de leurs parcelles. Puis accompagner les signataires vers un plan de gestion simplifié leur permettant de planifier dans l'espace (cartographie) et dans le temps (calendrier sur 10 ans) les coupes et travaux nécessaires sur leurs parcelles. Voir amener les 10-25 ha à un plan simple de gestion volontaire ou, pour les propriétaires éloignés du territoire, à une délégation de gestion via un règlement type de gestion (à des coopératives ou des experts forestiers). Pour commencer, un courrier d'information pourrait être envoyé à tous les propriétaires issus de la base actualisée (action ci-dessus). Puis des réunions organisées regroupant tous les maillons de la filière afin de favoriser l'interconnaissance et l'identification des différents acteurs pouvant accompagner les propriétaires. Les communes doivent notamment être mobilisées en tant que relais d'information. Mettre à disposition un agent de développement forestier pour mettre en œuvre l'ensemble de l'action.</p>			
Chef de file	CRPF	Partenaires	DRAAF via le PPRDF Atlanbois Chambre d'Agriculture Boisloco, Coforouest, experts forestiers.
<p>1. Mobiliser les communes, en tant que relais de proximité, autour du repérage des parcelles à regrouper (massifs) et du contact des propriétaires. 2. Démultiplier, avec les Communes, des actions d'information et d'accompagnement des propriétaires, notamment quant aux modalités juridiques possibles et aux avantages à en tirer.</p>			
Chef de file	Chambre d'Agriculture	Partenaires	CRPF

Cible(s) : Sylviculteurs propriétaires de petites surfaces (inférieures à 25 ha), peu ou non structurés.		
Résultats attendus : Une augmentation progressive des volumes de bois issus des petites parcelles.	Indicateurs	Nombre de plans de gestion simplifiés signés Nombre de parcelles regroupées
Calendrier :		
Budget prévisionnel : Moyens humains supplémentaires à prévoir au sein du CRPF : <ul style="list-style-type: none"> - pour l'actualisation de la base de données des propriétaires et pour l'accompagnement des petits propriétaires à la réalisation de Codes de bonnes pratiques sylvicoles (1 ETP pour les 2, entre autres fonctions). - pour le conseil des petits propriétaires pour la mobilisation de leur bois : 1 ETP pendant 2 ans. 		

Fiche-action n°5

Axe 3 : Mobiliser la ressource	Impulser une réflexion avec la Région sur le cadre actuel de ses interventions sur la forêt			
Contexte : Le douglas, le peuplier, le robinier et le cèdre notamment font partie d'une catégorie de bois trop souvent négligée, voire ostracisée. Considérés comme non locaux, ces bois peuvent toutefois posséder une vraie légitimité à intégrer progressivement le patrimoine forestier sarthois par leurs atouts, tant en termes de sylviculture que de débouchés. Freinée, leur culture est en baisse et va faire défaut à plus ou moins courte échéance aux producteurs régionaux, dans contexte où le marché génère des besoins. Véritable alternative aux bois en voie de disparition, ils peuvent consolider les circuits courts dans l'approvisionnement de l'industrie de transformation et dans la construction. Le peuplier vient de faire l'objet d'un plan de mobilisation multipartenariale régional. Le douglas, le peuplier, le robinier et le cèdre mériteraient une attention similaire. Par ailleurs, la mobilisation de la ressource, tous bois confondus, se trouve freinée par un linéaire insuffisant d'axes routiers desservant les parcelles forestières. Certes, l'aide régionale de 50% a permis la création de quelques kilomètres de desserte, mais il pourrait être intéressant d'étudier la possibilité de l'accroître, comme certaines autres Régions qui l'ont élevé à 70 ou 80%.				
Objectifs : Lever les freins à la plantation de bois demandés et performants. Améliorer les dessertes routières afin de faciliter l'accès aux exploitations.				
Modalités de réalisation		1. Revoir la place du douglas, du peuplier, du robinier et du cèdre dans le choix des bois dont la culture est subventionnée.		
	Chef de file	CRPF/URPF	Partenaires	CRPF, URPF
Cible(s) : Sylviculteurs				
Résultats attendus : Une inscription du douglas, du peuplier, du robinier et du cèdre dans le cadre des subventions régionales.			Indicateurs	Montants alloués au développement des bois concernés
Calendrier :				
Budget prévisionnel :				

Fiche-action n°6

Axe 4 : Structurer l'approvisionnement	Se doter d'outils facilitant la mise en relation de toute demande avec les diverses formes d'approvisionnement local, à court, moyen et long terme		
<p>Contexte : Pour le bois construction, c'est un manque de structuration de l'approvisionnement qui représente aujourd'hui le facteur le plus contraignant à l'utilisation de bois local. Où trouver une ressource régulière dans le temps, en termes de quantité et de qualité ? Pour le bois énergie, afin de ne pas déstabiliser la ressource aux dépens des autres utilisations du bois, il semble judicieux de constituer un réseau de petites plateformes bois énergie, <u>dès lors</u> qu'elles répondent à des besoins de proximité des diverses chaudières bois que l'on peut trouver sur le territoire (collectivités, entreprises, particuliers). Bien qu'un peu plus cher pour l'instant, l'approvisionnement local semble toutefois d'avenir, au regard de la hausse prévisible du coût des transports. Les projets de plateformes émergent, l'un d'eux étant en cours de construction dans le Nord-Est de la Sarthe, sous l'impulsion d'une Communauté de Communes. D'autres projets existent sur le Département : à Vaas (Boisloco)... En conséquence, la structuration de l'amont de la filière bois (sylviculture, exploitation) et la mise en place d'actions collectives et/ou à long terme nécessitent une sécurisation des débouchés pour les propriétaires et les exploitants. Ne pouvant anticiper les fluctuations du marché, ceux-ci peuvent hésiter à engager des investissements. De même, les consommateurs potentiels de bois du département (entreprises, collectivités, ...) peuvent s'interroger sur la pérennité de l'approvisionnement local et sur l'équilibre financier de leurs projets (Bois construction, Bois énergie) s'ils doivent finalement se tourner vers une ressource éloignée, par défaillance des capacités locales.</p>			
<p>Objectifs : Constituer un outil sur Internet, de type Bourse des bois départementale, facilitant la mise en relation de l'offre locale et de la demande ; outre la sécurisation de la chaîne de production, il contribuera ainsi à valider les éventuels besoins en plates-formes, et à alerter sur d'éventuels risques de rupture d'approvisionnement à long terme.</p>			
<p>Modalités de réalisation</p>		<p>Concevoir un site Internet dédié à la mise en relation des producteurs et des consommateurs départementaux de bois. Animer la communication incitant les acteurs (collectivités, entreprises industrielles, artisans, professionnels forestiers, ...) à s'appuyer sur l'outil</p>	
		<p>Chef de file</p>	<p>Chambre d'Agriculture</p>
		<p>Partenaires</p>	<p>DRAAF, ADEME, Conseil général, Atlanbois</p>
<p>Cible(s) : Les producteurs et distributeurs de bois d'œuvre. Les artisans de la construction bois. Les propriétaires forestiers. Les entreprises de travaux d'exploitation forestière. Les gros utilisateurs de bois : construction, énergie, ...</p>			
<p>Résultats attendus : Une augmentation des volumes de bois utilisés localement. La structuration de l'approvisionnement sur le long terme.</p>		<p>Indicateurs</p>	<p>Volume de bois d'œuvre utilisés localement Volume de bois alimentant des chaufferies locales Nombre de producteurs et d'utilisateurs impliqués dans le plan d'approvisionnement</p>
<p>Calendrier :</p>			
<p>Budget prévisionnel :</p>			

Fiche-action n°7

Axe 4 : Structurer l'approvisionnement		Aider à préparer le renouvellement des exploitants forestiers	
Contexte : L'exploitation forestière pâtit, en Sarthe comme ailleurs, d'un éclatement de petites structures souvent individuelles. Ainsi le département comprend-il 105 entreprises de services de soutien à l'exploitation forestière, dont 99 sans salarié et 4 de 1 à 2 salariés (l'exploitation forestière elle-même comprend 77 structures, dont 70 sans salariés et 7 à moins de 3). Outre que cette situation contribue à générer des carences de main d'œuvre et de compétences, elle rend risqué l'avenir, dans la mesure où nombre d'exploitants prendront leur retraite à moyen terme.			
Objectifs : Etudier l'opportunité d'initiatives contribuant à anticiper le besoin de renouvellement des entreprises, y compris par des solutions à ce jour peu mobilisées, comme un groupement d'employeurs.			
Modalités de réalisation	1. Inventorier les exploitants forestiers qui vont partir en retraite d'ici 5 ans.		
	2. Gérer l'information recueillie et la mettre à disposition des bons interlocuteurs		
	3. Informer sur la création reprise d'entreprise et sensibiliser les entreprises aux atouts d'un groupement d'employeurs dans leur secteur.		
	Chef de file	Chambre d'Agriculture	Partenaires CRPF, URPF, exploitants forestiers
Cible(s) : Les entreprises de travaux d'exploitation forestière.			
Résultats attendus : La transmission d'entreprises. La création d'un groupement d'employeurs.		Indicateurs	Nombre d'entreprises transmises
Calendrier :			
Budget prévisionnel :			

Fiche-action n°8

Axe 5 : Mutualiser		Impulser des coopérations entre entreprises de la construction bois	
Contexte : Comme dans l'amont de la filière, la partie bois construction se trouve trop souvent atomisée et limitée dans son développement par une dispersion des savoir-faire et des moyens. Le développement de la construction bois passe par la multiplication de projets d'envergure, auxquels les entreprises sarthoises doivent pouvoir répondre afin de consolider leur place sur le marché. Pour cela, un certain nombre d'entre elles ne disposent pas des moyens humains, matériels ou de toutes les compétences nécessaires. Or, des mutualisations de compétences, ou encore des réponses en équipe sont possibles. Sans que les structures ne perdent leur indépendance et leur liberté d'intervention individuelle par ailleurs.			
Objectifs : Favoriser la coopération entre les entreprises de la construction bois pour répondre ensemble à des lots bois importants, notamment en marchés publics. Favoriser les complémentarités et les mutualisations entre constructeurs bois. Renforcer les réseaux autour de la construction (chaque constructeur mobilisant ses partenaires relevant des autres corps de métiers).			
Modalités de réalisation	1. Identifier les spécificités des entreprises de la construction bois et les complémentarités entre elles.		
	2. Identifier les charpentiers, entre autres, souhaitant se positionner sur les marchés publics.		
	3. Sensibiliser à la dynamique coopérative et accompagner l'étude de la mise en place de groupements d'entreprises, ponctuels ou pérennes. Faire partager les expériences positives menées en région.		
Chef de file	Sarthe Développement, MDE Sarthe Sud	Partenaires	Atlanbois, CAPEB, FFB, CCI, CMA, MDE Sarthe Nord, MEF le Mans
Cible(s) : Les petites entreprises réalisant de la construction bois.			
Résultats attendus : Un élargissement des marchés accessibles aux entreprises de la construction bois sarthoises. Une valorisation optimale des moyens et compétences existantes.		Indicateurs	Nombre de marchés répondus en équipe. Nombre de coopératives créées.
Calendrier :			
Budget prévisionnel :			

Fiche-action n°9

Axe 6 : Faciliter les recrutements		Communiquer sur les métiers du Bois et revaloriser leur image	
<p>Contexte : Bien qu'ayant connu depuis des années une modernisation de leurs outils et procédés de production, les activités liées à l'exploitation forestière et à la transformation du bois sont encore assimilées à des tâches pénibles, salissantes, peu modernes, ... Or, ces a priori sont le fruit d'une méconnaissance de la réalité des métiers d'aujourd'hui, fondés sur des technologies pointues, des engins et des machines automatisées, ...</p>			
<p>Objectifs : Organiser une confrontation « de terrain », soit par des visites, soit par des stages ou de l'alternance, des jeunes ou demandeurs d'emploi aux métiers méconnus. Ou mieux, se doter d'outils audio-visuels. Générer une prise de conscience de l'intérêt de ces métiers.</p>			
<p>Modalités de réalisation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Initier une action annuelle et récurrente "cœur de métiers" comprenant des visites d'entreprises aux fins de découverte et mobilisation de candidats à la formation en alternance. 2. Orienter le Forum annuel des métiers de Château du Loir vers les métiers du bois et étendre cette sensibilisation aux autres forums métiers départementaux. Déployer des moyens visuels de compréhension de la pratique réelle des métiers (simulateurs de conduite d'engins, ...). 3. Déployer des moyens de communication permettant de rajeunir l'image des métiers (à l'exemple des campagnes réalisées sur l'artisanat ou l'armée) et dépasser les clichés liés au métier de bûcheron notamment. 4. Créer une banque de données visuelle des métiers bois, constituée de vidéos présentant de manière concrète les métiers. 5. Organiser de manière récurrente des visites d'entreprises à destination des scolaires en filière bois et des demandeurs d'emploi toutes catégories. 		
	<p>Chef de file</p>	<p>Maisons de l'Emploi Sarthe Sud, Sarthe Nord et Centre</p>	<p>Partenaires</p>
<p>Cible(s) : Scolaires. Demandeurs d'emploi.</p>			
<p>Résultats attendus : Une image des métiers plus proche de la réalité. Une plus grande attractivité des métiers et des formations.</p>	<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de participants aux différentes actions mises en place.</p>	
<p>Calendrier :</p>			
<p>Budget prévisionnel :</p>			

Fiche-action n°10

Axe 7 : Améliorer la formation	Promouvoir l'alternance		
Contexte : En complémentarité avec les actions de promotion des métiers du Bois auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, des actions de sensibilisation des employeurs aux différentes modalités de formation et de recrutement qui s'offrent à eux semblent nécessaires. En effet, l'apprentissage et l'alternance sont encore trop peu utilisés comme moyens de faire connaître le métier, de « tester » un futur salarié, de le former progressivement et en souplesse aux spécificités des activités et de l'organisation de l'entreprise.			
Objectifs : Sensibiliser les employeurs quant à l'intérêt de recruter « autrement ». Diffuser auprès du plus grand nombre d'employeurs des informations utiles sur les différents contrats (professionnalisation, apprentissage, alternance, ...).			
Modalités de réalisation	Mener auprès des entreprises des actions de communication et d'information sur les spécificités du contrat de professionnalisation, l'apprentissage et la formation en alternance, leur souplesse et leur objectif commun de personnalisation des formations.		
	Chef de file	Maisons de l'Emploi Sarthe Sud, Sarthe Nord et Centre	Partenaires
Cible(s) : Scolaires, demandeurs d'emploi Entreprises de la première et de la seconde transformation (sciage, déroulage, tranchage / usinage, caisserie, rabotage, ...).			
Résultats attendus : Une augmentation du nombre de personnes recrutées en professionnalisation, apprentissage, ou alternance dans les métiers de la transformation du bois.		Indicateurs	Nombre de contrats
Calendrier :			
Budget prévisionnel :			

Fiche-action n°11

Axe 7 : Améliorer la formation		Maintenir ou réinsérer dans les formations régionales la valorisation des bois locaux	
<p>Contexte : Le marché de la construction bois ne cesse de progresser en France, et au niveau régional. La Sarthe, comme la Mayenne, sont toutefois moins utilisatrices de bois que les autres départements des Pays de Loire. La culture bois reste encore à développer. Pour cela, les professionnels de la construction, de l'amont (architectes, maîtres d'œuvre) à l'aval (artisans), peuvent être force de proposition et orienter le particulier ou la collectivité vers le matériau bois, seul ou en mixte. C'est à travers un conseil averti et argumenté que le bois peut trouver une place croissante dans la construction. Pour cela, une meilleure connaissance des potentialités du bois dans la construction, et notamment des bois locaux, semble nécessaire. Il ne s'agit en effet pas de mobiliser davantage les bois exotiques, mais bien de démontrer que nos bois locaux peuvent être une alternative performante, écologique, voire économique. Ainsi, les feuillus notamment, nombreux en Sud Sarthe et peu exploités, peuvent retrouver leur place en tant que bois d'œuvre.</p>			
<p>Objectifs : Favoriser l'utilisation et la promotion de bois locaux dans les formations initiales et continues</p>			
<p>Modalités de réalisation</p>	<p>Prendre contact avec les organismes de formation initiale et continue concernés pour étudier la possibilité de consolider le contenu des formations. Intégrer dans les formations un nouveau module (Atlanbois) sur les bois locaux.</p>		
	<p>Chef de file</p>	<p>Région Education Nationale</p>	<p>Partenaires</p>
<p>Cible(s) : Les organismes et établissements de formation</p>			
<p>Résultats attendus : Une augmentation du volume de bois local utilisé en bois d'œuvre dans les formations. Une augmentation du volume de bois local utilisé dans les projets de construction</p>		<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre d'organismes de formation intégrant des bois locaux dans leurs formations Nombre d'organismes ayant intégré le module d'Atlanbois dans leurs formations</p>
<p>Calendrier :</p>			
<p>Budget prévisionnel :</p>			

Fiche-action n°12

Axe 7 : Améliorer la formation	Consolider la formation des personnes en charge de la conduite et la maintenance des chaufferies bois		
Contexte : La performance, et donc la crédibilité, des chaufferies bois relève en partie du professionnalisme de leur maintenance. Les chaudières bois peuvent se trouver fortement sous-exploitées si les conditions d'utilisation et d'entretien ne sont pas rigoureusement conformes à leurs spécificités. Or, il existe de nombreux types de chaufferies, avec des fonctionnements très divers. Le simple degré d'humidité du bois utilisé peut grever le bon fonctionnement de la machine. Or, bon nombre de collectivités estiment pouvoir gérer en interne et ne savent pas vers qui se tourner pour obtenir une expertise réelle en cas de problème. Atlanbois a mis en place des formations « conduite de chaufferies », afin d'améliorer la maintenance et de mettre en réseau les techniciens formés.			
Objectifs : Poursuivre la sensibilisation des possesseurs de chaudières collectives et individuelles à la nécessité de former les techniciens chargés de la maintenance ou de faire appel à des techniciens formés. Améliorer le fonctionnement des chaufferies existantes.			
Modalités de réalisation	Mener des actions de sensibilisation des collectivités (élus et agents) sur l'importance des formations « conduites de chaufferies » pour l'efficacité de leur équipement.		
	Chef de file	Atlanbois	Partenaires ADEME, Pays, Relais Bois Energie
	Faire un bilan des chaufferies existantes et fournir aux propriétaires de chaudières bois la liste des bureaux conseil aptes à effectuer une bonne maintenance des installations.		
	Chef de file	Atlanbois	Partenaires ADEME, EIE
Cible(s) : Les agents collectivités, prestataires et chauffagistes réalisant la maintenance de chaudières bois			
Résultats attendus : Une amélioration de la performance des chaufferies bois.		Indicateurs	Nombre et profil des personnes suivant la formation « conduite de chaufferie »
Calendrier :			
Budget prévisionnel :			

Fiche-action n°13

Axe 7 : Améliorer la formation	Consolider la formation des entrepreneurs et salariés des services de soutien à l'exploitation forestière			
<p>Contexte : Le manque d'attractivité du métier des travaux forestiers est généré par plusieurs facteurs : une image dévalorisante (voir fiche-action 16), la dangerosité, l'isolement, l'impossibilité pour les moins de 18 ans de toucher du doigt le métier lors de leurs stages ou périodes d'apprentissage, la rémunération, ... La plupart des entreprises de travaux forestiers (99 sur 104 en Sarthe) sont unipersonnelles et le fait de personnes très peu formées, souvent issues de l'immigration et maîtrisant peu (voire pas) la langue française et encore moins la gestion de micro-entreprise, ... Ce métier, indispensable à la mobilisation de la ressource forestière, mérite d'être accompagné, revalorisé par une consolidation de la formation.</p>				
<p>Objectifs : Amener davantage les entrepreneurs de travaux forestiers à se former pour consolider leur entreprise. Renforcer la sécurité des personnes concernées. Permettre aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de se familiariser concrètement avec la pratique du métier.</p>				
Modalités de réalisation	Amener les entrepreneurs à se former aux principes de base de : <ul style="list-style-type: none"> • La gestion d'une micro-entreprise • La maîtrise de la langue française • La sécurité • Le secourisme Adapter pour cela les formations au profil des travailleurs forestiers par des approches plus pragmatiques (sur le terrain, par des entrepreneurs, ...). Pour cela, mettre en place une Cellule mobile de formation telle que celle de la Bourse des Travaux Forestiers du Centre, ou trouver avec celle-ci les modalités de son intervention en Sarthe.			
	Chef de file	Entrepreneurs des Territoires (EDT)	Partenaires	Bourse des Travaux Forestiers du Centre DRAAF Région Pays de la Loire
	Définir l'obtention du Brevet de secourisme comme critère de validation de la création d'entreprise lors du passage en Commission Régionale de Levée de Présomption de Saliariat.			
	Chef de file	DRAAF	Partenaires	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler à l'harmonisation des référentiels locaux d'utilisation des machines d'exploitation forestière, afin de déterminer des règles communes d'utilisation des machines dangereuses par les jeunes en formation dans les entreprises de travaux forestiers. 2. Créer une formation spécifique sur la conduite et l'entretien des machines dangereuses d'exploitation forestière. 3. Développer l'information, voire la formation, des entrepreneurs sur les nouvelles techniques, nouvelles machines, nouvelles conditions de travail liées à la production du bois énergie. 				
Chef de file	Entrepreneurs des Territoires (EDT)	Partenaires	Organismes de formation DIRECCTE MSA Syndicats...	

Cible(s) :

Les entrepreneurs et salariés des services de soutien à l'exploitation forestière.

Résultats attendus :

Une augmentation du niveau de formation.
Une réduction des accidents et de leur degré de gravité.
Une augmentation du taux de jeunes formés à ces travaux qui poursuivent dans la profession.

Indicateurs

Nombre de personnes ayant suivi une formation depuis 3 ans

Calendrier :**Budget prévisionnel :**